



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication

17. Objet : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) - Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un ordinateur

Les missions du RASED évoluent et conduisent à proposer aux enseignants de leur secteur lors de rencontres/analyse de situations, des ressources numériques qui leur permettront d'aider au mieux leurs élèves. Ils se déplacent donc dans les écoles avec un ordinateur afin de pouvoir interagir directement avec les enseignants sur les documents en question. Quant à le/la psychologue, l'outil informatique lui est également indispensable notamment pour la passation de tests psychométriques.

L'association a reçu comme à l'accoutumée une subvention annuelle de 1 480 €, octroyée par la CCCE.

Toutefois au vu de l'état du matériel pédagogique et informatique, le RASED sollicite une subvention exceptionnelle en 2022, d'un montant de 1 200 €, pour l'acquisition d'un ordinateur, en remplacement du matériel informatique devenu obsolète.
Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 €, au titre de l'exercice 2022, au RASED,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,

Michel RAOUL



Certifiée exécutoire le 16/11/2022 Le Président

Publiée le 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le 16/11/2022

